

CONDITIONS GENERALES DES VENTES

Article 1 : Introduction

R-ARCHE est inscrit auprès du Registre de Commerce de Tarascon sous le SIREN 947 536 306.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation, de bilan de compétences, coaching et de consulting proposées par R-ARCHE et sont systématiquement remises au client.

Ainsi, chaque passation de commande implique l'adhésion entière et sans réserve à ces présentes CGV et prévalent sur tout autre document du client. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de R-ARCHE, prévaloir sur les présentes CGV.

Le client s'engage à faire respecter les présentes CGV par l'ensemble de ses salariés.

Article 2 : Documents contractuels

Une fois la prestation officialisée, nous envoyons un contrat (ou devis) de formation rédigé selon les textes en vigueur. Pour être valide, le contrat (ou devis) doit être dûment complété avec les nom, prénom et informations relatives au(x) client(s), et être systématiquement signé et tamponné par tout représentant habilité du client.

Le contrat (ou devis) signé est à faire parvenir à R-ARCHE au moins deux semaines avant le début de la

Prestation par mail celine.ruiz@r-arche.fr. Toute prestation entamée vaut acceptation de ces CGV.

A l'issue de la formation, nous nous engageons à faire parvenir à chaque apprenant les attestations de présence le concernant.

Article 3 : Conditions d'annulation

Toute annulation de la prestation doit parvenir par écrit (courrier ou mail) à R-ARCHE au moins quinze jours francs avant le début de la première séance. Toute formation commencée est due dans sa totalité, sauf accord des deux parties. De même, si un apprenant ne se présente pas ou s'il ne prévient pas de son absence au moins 48 heures à l'avance, il sera facturé comme s'il avait assisté à une séance de formation.

Annulation formulée 20 jours ouvrés au moins avant le début de l'intervention : aucun dédommagement n'est dû.

Annulation formulée 20 jours ouvrés ou moins de 20 jours ouvrés avant le début de l'intervention : 50 % du coût de l'intervention est immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Ces dispositions ne sont pas applicables si le Client demande un report dans les conditions fixées ci-après.

En cas d'annulation d'une séance par R-ARCHE, pour quelque motif que ce soit, nous faisons en sorte que les apprenants soient prévenus au plus tôt.

Article 4 : Report

Tout report demandé par le client, même en cas de force majeure, doit donner lieu à communication par le Client de dates ultérieures programmées dans l'année suivant le début initial de l'intervention. Ces dates doivent faire l'objet d'une validation par R-ARCHE.

Article 5 : Inexécution de la prestation

En cas de non-réalisation totale ou partielle de la prestation du fait d'R-ARCHE, R-ARCHE propose un report. A défaut de report, R-ARCHE rembourse au client tout paiement indûment perçu.

Article 6 : Tarifs

Le prix de la prestation est conforme au tarif en vigueur au moment de la passation de commande. Il comprend les frais de formation, de bilan de compétence ou consulting. En revanche, il ne comprend pas les éventuels frais de transports et d'hébergement qui seront facturés en sus. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Nom de l'organisme ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Article 7 : Préparation

Le temps passé par R-ARCHE à la préparation des séances de formation ou de consulting fera partie de l'accord mis en place dans le contrat (ou devis), et est inclus dans le tarif horaire ou journalier.

Article 8 : Règlement et pénalités de retard

Le règlement est à effectuer à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de R-ARCHE au plus tard dans un délai de trente jours à compter de la date indiquée sur la facture.

Un acompte de 50% du montant total TTC sera demandé à la commande.

Aucun délai de paiement n'est accordé, et, en cas de retard, R-ARCHE pourra suspendre toutes les commandes en cours ainsi que les interventions futures. Passée la date d'échéance, une pénalité de retard sera calculée au taux légal, soit 1,3% par mois (Loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992), exigible sur simple demande de R-ARCHE. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de justice. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixée à 40€ (décret n°2012-1115 du 02/10/2012).

Article 9 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents remis ou utilisés au cours de l'accompagnement constituent des oeuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le formé et le client s'interdisent d'utiliser, copier, transmettre et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de R-ARCHE. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

Article 10 : Confidentialité

Les parties s'engagent à garder la confidentialité quant aux informations et documents échangés concernant l'autre partie durant la formation, de quelle que nature qu'ils soient (économiques, commerciaux, techniques, matériel pédagogique...).

Article 11 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant. Ce droit peut s'exercer en faisant une demande écrite, par mail ou par courrier.

Article 12 : Référencement

Le client autorise R-ARCHE à mettre son nom et son logo dans la liste de référencement. Si le client ne souhaite pas paraître dans la liste de référencement, il devra nous en avvertir par courrier.

Article 13 : Réclamations

Les réclamations peuvent porter sur tout aspect de la prestation de formation : contenu, méthodes pédagogiques, conditions matérielles, ou tout autre élément lié au déroulement de la formation.

Les stagiaires ou les commanditaires peuvent déposer une réclamation par écrit (courrier postal ou électronique) à l'adresse suivante : R-Arche 382B Chemin St Georges 13 980 Alleins ou celine.ruiz@r-arche.fr

Les réclamations doivent être déposées dans un délai de 30 jours suivant la fin de la formation. Passé ce délai, les réclamations ne pourront plus être prises en compte. Un accusé de réception de la réclamation sera envoyé au plaignant dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de la date de réception de la réclamation.

Une réponse écrite sera apportée au plaignant dans un délai de 30 jours ouvrables suivant l'accusé de réception de la réclamation.

Si la réclamation est jugée fondée, des mesures correctives appropriées seront mises en œuvre dans les plus brefs délais pour rectifier la situation. En cas de désaccord persistant après la réponse apportée par l'organisme de formation, le plaignant peut faire appel à une médiation ou engager toute autre action légale prévue par la réglementation en vigueur.

Toutes les réclamations, ainsi que les actions et réponses y afférentes, seront archivées pendant une période de 5 ans. Ces archives seront accessibles aux autorités compétentes en cas de contrôle ou d'audit.

Article 13 : Différends éventuels

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Tarascon sera saisi du litige.

Fait à Alleins
Le 1^{er} Mars 2024

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.